



Toiture mitoyenne

Par Raphti22

Bonjour,

Mon voisin construit une maison mitoyenne à notre maison. Pour assurer l'étanchéité de son toit il s'appuie sur notre pignon de mur, ce qui me paraît logique.

Ce qui me paraît moins logique c'est que son toit étend en pente et rejoignant notre toit plat, le couvreur a recouvert entièrement notre couverture de toit de bandes bitumeuses et à percer notre façade avant de maison pour en assurer l'étanchéité.

La bande bitumeuse descend également sur la façade avant de la couverture. Il a prévu pour cela de mettre une finition car c'est très moche mais elle sera posée sur le bord de notre bardage bois (qui est sur notre propriété).

Le couvreur nous assure être dans son droit et avoir le droit de recouvrir notre couverture et de percer notre façade avant de maison pour fixer l'étanchéité de celle-ci.

Est-ce vrai ? Vous remerciant par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit le permis de construire ?

Par morobar

Bjr,

La maison n'est pas mitoyenne mais contigüe.

On se moque de ce que dit le permis de construire du dit voisin, il n'a aucun droit à modifier votre toiture ni de s'y joindre.